

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/14
Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023		Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, MARTINOT Noémie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel.
Nombre de Membres en exercice :	18	
Nombre de Membres présents :	16	
Nombre de suffrages exprimés :	17	Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian
Votes Pour :	17	
Votes Contre :	0	Absente : Mme DELANGLE Sylvie
Abstention :	0	Le secrétariat a été assuré par : M. BENCADI Karim

Objet : Attribution de subventions

Sur proposition de Monsieur Samuel DESCHARNE, adjoint à la vie associative, sports et culture,
Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes :

○ Asso Dunoise	750 €
○ ASP l'envol	350 €
○ Asso AEP	500 €
○ Asso culture et loisirs Mijoux	1 000 €
○ Association Clayettoise de lutte	1 000 €
○ Association des conjoints	250 €
○ Boule clayettoise	600 €
○ Chant' en chœur	300 €
○ Des croches et la lune	300 €
○ FNATH	100 €
○ Le petit rameur	1 200 €
○ SRC Basket	1 500 €
○ Chantemerle	500 €
○ UCIA	3 000 €
○ Saint Rock	7 000 €
○ Jumelage	1 000 €
○ BFM La Clayette	750 €
○ Pensionnat Sainte Marie	200 €
○ Animation loisir des résidents de l'hôpital	400 €
○ Association pétanque club	300 €
○ Club ULM de Bourgogne	500 €
○ Tennis club	300 €

▪ **TOTAL**

21 800 €

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

Christian LAVENIR

